

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

RÈGLEMENT (CE) N° 1493/1999 DU CONSEIL
du 17 mai 1999
portant organisation commune du marché vitivinicole
(JO L 179 du 14.7.1999, p. 1)

abrogé par:

| | Journal officiel | | |
|--|------------------|------|----------|
| | n° | page | date |
| Règlement (CE) n° 479/2008 du Conseil du 29 avril 2008 | L 148 | 1 | 6.6.2008 |

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/reg/1999/1493/2009-01-20/fra>